



COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Procès-verbal N° 16

(Mise en ligne le 15/03/2024)

Réunion du : Vendredi 15 Mars 2024

Président : Monsieur Valentin HABASTIDA

Présents : Messieurs DRAJA Yassine et Serge RAKOTOMAHANINA

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DES ACTIVITES SPORTIVES

Conformément aux dispositions de **l'art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions des Activités Sportives ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **45 Euros**.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS SAISON 2023-2024

U14 DEPARTEMENTAL 3 :

Poule 'H' : AS GRANS n°4 Forfait Général

TRESORERIE

- **Forfait général** (article 6-2 des Règlements Sportifs) : **200 Euros**

CLUB	CATEGORIE	SE RETIRE	FORFAIT GENERAL	AMENDES
AS GRANS	14 D3		X	200 €

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réajustements des Engagements Débutants U6 à U9

Nous avons pris en compte *toutes les demandes des clubs pendant les vacances de Février concernant les changements de Groupe ainsi que les demandes d'équipes supplémentaires, désormais tous les desideratas des clubs ne seront traités qu'après les Vacances de Pâques.*

FEUILLES DE PRESENCE PLATEAUX

Toutes feuilles de présence manquantes est passible d'une amende de 30 Euros au même titre qu'une feuille manquante de match (Art.23-7).

A titre informatif à compter de la saison prochaine, *la feuille de présence remplie sera obligatoire avant de participer au plateau du Samedi.*

Information Communication

Important

Toutes demandes concernant les catégories Débutants (U6 à U9) doivent IMPERATIVEMENT être adressées à l'adresse suivante

footanimation@provence.fff.fr

TRESORERIE

- Amende de 30 Euros par équipe (Forfait Journalier)

Plateaux U8 / U9 du 13 Janvier 2024

Groupe	Club	Commentaire	Amende
A	GRAND ST BARTHELEMY	1 équipe Absente (U8)	30€
D	FC BOCAGE FONDACLE	1 équipe Absente (U8)	30€
D	ES PENNOISE	1 équipe Absente (U8)	30€
E	USM ENDOUME CATALANS	1 équipe Absente (U8)	30€
G	ASC PEYPIN	1 équipe Absente (U8)	30€
H	MARIGNANE GIGNAC FC	1 équipe Absente (U8)	30€
I	FC LE THOLONET	1 équipe Absente (U8)	30€
J	ES VITROLLES	1 équipe Absente (U8)	30€
K	FC LA CASTELLANE	1 équipe Absente (U8)	30€
K	ST HENRI FC	1 équipe Absente (U8)	30€
K	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U8)	30€
Q	JS PUY STE REPARADE	1 équipe Absente (U8)	30€
B	ASCJ FELIX PYAT	1 équipes Absentes (U9)	30€
B	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U9)	30€
C	USM ENDOUME CATALANS	2 équipes Absentes (U9)	60€
C	SC MONTREDON BONNEVEINE	2 équipes Absentes (U9)	60€
C	FC NUEVE 09	1 équipe Absente (U9)	30€
E	USPEG	1 équipe Absente (U9)	30€
G	ES LA CIOTAT	1 équipe Absente (U9)	30€
L	SC VITROLLES	1 équipe Absente (U9)	30€
M	GARDANNE BIVER FC	1 équipe Absente (U9)	30€

Feuilles de Présence Plateaux Manquantes du 13 Janvier 2024

H	AS MARTIGUES SUD	En U8 (2 équipes)	30€
---	------------------	-------------------	-----

Plateaux U6 / U7 du 20 Janvier 2024

Groupe	Club	Commentaire	Amende
A	GRAND ST BARTHELEMY	1 équipe Absente (U6)	30€
B	SC FRAIS VALLON	1 équipe Absente (U6)	30€
B	US 1 ^{ER} CANTON	1 équipe Absente (U6)	30€
C	SC CAYOLLE	1 équipe Absente (U6)	30€
D	AS BOMBARDIERE	1 équipe Absente (U6)	30€
D	AJ CABUCELLE	1 équipe Absente (U6)	30€
D	SC KARTALA	1 équipe Absente (U6)	30€
G	ES CUGES	1 équipe Absente (U6)	30€
G	AS GEMENOS	1 équipe Absente (U6)	30€
H	EF LA SILVACANE	1 équipe Absente (U6)	30€
H	AIX UCF	1 équipe Absente (U6)	30€
H	JS PUY STE REPARADE	1 équipe Absente (U6)	30€
J	FC CHATEAUNEUF LA MEDE	1 équipe Absente (U6)	30€
K	ES VITROLLES	1 équipe Absente (U6)	30€
L	ST HENRI FC	1 équipe Absente (U6)	30€
L	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U6)	30€
M	AVENIR SIMIANE BOUC BEL AIR	1 équipe Absente (U6)	30€
A	GRAND ST BARTHELEMY	1 équipe Absente (U7)	30€
D	SC FRAIS VALLON	2 équipes Absentes (U7)	60€
D	MONTOLIVET BOIS LUZY	1 équipe Absente (U7)	30€
G	AS GEMENOS	1 équipe Absente (U7)	30€
G	ES LA CIOTAT	1 équipe Absente (U7)	30€
I	SC VITROLLES	1 équipe Absente (U7)	30€
L	AS GRANS	1 équipe Absente (U7)	30€
M	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U7)	30€
M	ES MILLOISE	1 équipe Absente (U7)	30€
N	SC ST CANNAT	1 équipe Absente (U7)	30€

O	GJ FUVEAU GREASQUE	1 équipe Absente (U7)	30€
---	--------------------	-----------------------	-----

Feuilles de Présence Plateaux Manquantes du 20 Janvier 2024

H	AS MARTIGUES SUD	En U6 (2 équipes)	30€
H	FC MRTIGUES	En U6 (4 équipes)	30€
E	US 1 ^{ER} CANTON	En U7 (3 équipes)	30€

Plateaux Féminin du 20 Janvier 2024

Lieu	Club	Commentaire	Amende
ST HENRI	ES LA CIOTAT	1 équipe Absente	30€
ST HENRI	ASPTT MLLE	1 équipe Absente	30€
ST HENRI	CA CROIX SAINTE	1 équipe Absente	30€
ST VICTORET	FC MARTIGUES	2 équipes Absentes	60€
ST VICTORET	SC VITROLLES	1 équipe Absente	30€
ST VICTORET	CA PLAN DE CUQUES	1 équipe Absente	30€

Plateaux U8 / U9 du 27 Janvier 2024

Groupe	Club	Commentaire	Amende
D	FC ROUGUIERE	1 équipe Absente (U8)	30€
G	ASC PEYPIN	1 équipe Absente (U8)	30€
K	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U8)	30€
M	GJ FUVEAU GREASQUE	1 équipe Absente (U8)	30€
N	FC VERNEGUES	1 équipe Absente (U8)	30€
N	FC LANCONNAIS	1 équipe Absente (U8)	30€
Q	JS PUY STE REPARADE	1 équipe Absente (U8)	30€
A	AS BELLE DE MAI JOLIETTE	1 équipe Absente (U9)	30€

B	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U9)	30€
C	FC NUEVE 09	1 équipe Absente (U9)	30€
G	CARNOUX FC	2 équipes Absentes (U9)	60€
G	ES LA CIOTAT	1 équipe Absente (U9)	30€
H	CA CROIX SAINTE	1 équipe Absente (U9)	30€
J	ES ENTRESSEN	1 équipe Absente (U9)	30€
L	FC CHATEAUNEUF LA MEDE	1 équipe Absente (U9)	30€
N	FC VERNEGUES	1 équipe Absente (U9)	30€
N	O. MALLEMORT	1 équipe Absente (U9)	30€
P	JEUNESSE GRIFFEUILLE	2 équipes Absentes (U9)	60€

Feuilles de Présence Plateaux Manquantes du 27 Janvier 2024

H	AS MARTIGUES SUD	En U8 (2 équipes)	30€
H	CA CROIX SAINTE	En U8 (4 équipes)	30€
F	JS ISTRES	En U9 (1 équipe)	30€

Plateaux U6 / U7 du 03 Février 2024

Groupe	Club	Commentaire	Amende
E	SO CAILLOLS	1 équipe Absente (U6)	30€
E	USM ENDOUME CATALANS	1 équipe Absente (U6)	30€
E	ASC VIVAUX SAUVAGERE	1 équipe Absente (U6)	30€
G	AS GEMENOS	1 équipe Absente (U6)	30€
H	JS PUY STE REPARADE	1 équipe Absente (U6)	30€
L	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U6)	30€
L	FC SEPTEMES CONSOLAT	1 équipe Absente (U6)	30€
M	O. CABRIES CALAS	1 équipe Absente (U6)	30€
C	USM ENDOUME CATALANS	3 équipes Absentes (U7)	90€
G	ES LA CIOTAT	1 équipe Absente (U7)	30€
H	FC MARTIGUES	1 équipe Absente (U7)	30€
I	US FARENQUE	1 équipe Absente (U7)	30€
K	USTM	1 équipe Absente (U7)	30€

L	FC VERNEGUES	1 équipe Absente (U7)	30€
M	AIX UCF	1 équipe Absente (U7)	30€
M	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U7)	30€
N	FC LA THOLONET	1 équipe Absente (U7)	30€
P	ES ARLES	1 équipe Absente (U7)	30€

Feuilles de Présence Plateaux Manquantes du 03 Février 2024

B	US 1 ^{ER} CANTON	En U6 (3 équipes)	30€
B	SC FRAIS VALLON	En U6 (1 équipe)	30€
H	SC AIX EN PROVENCE	En U6 (1 équipe)	30€
H	US PUYRICARD	En U6 (1 équipe)	30€
I	AS MARTIGUES SUD	En U6 (2 équipes)	30€
I	FC MARTIGUES	En U6 (4 équipes)	30€
H	AS MARTIGUES	En U7 (1 équipe)	30€

Plateaux U6 / U7 du 17 Février 2024

Groupe	Club	Commentaire	Amende
B	US 1 ^{ER} CANTON	1 équipe Absente (U6)	30€
G	ES CUGES	1 équipe Absente (U6)	30€
I	FC MARTIGUES	2 équipes Absentes (U6)	60€
I	CA CROIX SAINTE	1 équipe Absente (U6)	30€
J	ES VITROLLES	1 équipe Absente (U6)	30€
K	AS GRANS	1 équipe Absente (U6)	30€
L	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U6)	30€
M	ES BASSIN MINIER	1 équipe Absente (U6)	30€
H	FC MARTIGUES	2 équipes Absentes (U7)	60€
H	CA CROIX SAINTE	1 équipe Absente (U7)	30€
K	ES VITROLLES	1 équipe Absente (U7)	30€
M	ES MILLOISE	1 équipe Absente (U7)	30€
M	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U7)	30€

Feuilles de Présence Plateaux Manquantes du 17 Février 2024

I	ES PORT ST LOUIS	Feuille non remise	30€
H	AS MARTIGUES SUD	Feuille non remise	30€

Plateaux U8 / U9 du 24 Février 2024

Groupe	Club	Commentaire	Amende
B	US ST BARTHLEMY	2 équipes Absentes (U8)	60€
B	AS BELLE DE MAI	2 équipes Absentes (U8)	60€
B	FC BUREL	1 équipe Absente (U8)	30€
D	EUGA ARDZIV	1 équipe Absente (U8)	30€
E	AJ CABUCELLE	2 équipes Absentes (U8)	60€
E	FC BLANCARDE CHARTREUX	1 équipe Absente (U8)	30€
G	CARNOUX FC	2 équipes Absentes (U8)	60€
G	ES LA CIOTAT	1 équipe Absente (U8)	30€
H	AS MARTIGUES SUD	1 équipe Absente (U8)	30€
K	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U8)	30€
M	FC ETOILE HUVEAUNE	1 équipe Absente (U8)	30€
N	FC LANCON	1 équipe Absente (U8)	30€
N	FC VERNÈGUES	1 équipe Absente (U8)	30€
A	AS BELLE DE MAI JOLIETTE	2 équipes Absentes (U9)	60€
B	AJ CABUCELLE	2 équipes Absentes (U9)	60€
B	SA ST ANTOINE	1 équipe Absente (U9)	30€
C	USM ENDOUME CATALANS	2 équipes Absentes (U9)	60€
C	FC NUEVE 09	1 équipe Absente (U9)	30€
G	CARNOUX FC	1 équipe Absente (U9)	30€
L	FC CHATEAUNEUF LA MEDE	1 équipe Absente (U9)	30€
M	GARDANNE BIVER FC	1 équipe Absente (U9)	30€
M	USM MEYREUIL	1 équipe Absente (U9)	30€
N	SS LAMANON	1 équipe Absente (U9)	30€
O	ES VITROLLES	2 équipes Absentes (U9)	60€
O	US FARENQUE	1 équipe Absente (U9)	30€

Feuilles de Présence Plateaux Manquantes du 24 Février 2024

D	USPEG	En U8 (2 équipes)	30€
H	CA CROIX SAINTE	En U8 (4 équipes)	30€
J	AS SIMIANE BOUC BEL AIR	En U8 (3 équipes)	30€
K	MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE	En U8 (1 équipe U8)	30€

**Le Président de la Commission des Activités Sportives
Monsieur Valentin HABASTIDA**

